

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 05320
Numéro SIREN : 493 054 076
Nom ou dénomination : FINANCIERE DE LA CLAREE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/029038

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/029038**
n°de gestion : **2006B05320**
n°SIREN : **493 054 076 RCS Lyon**

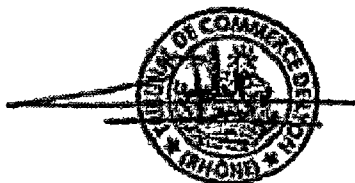
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FINANCIERE DE LA CLAREE - Société à responsabilité limitée
7 BIS rue Des Aulnes 69410 Champagne-au-mont-d'or -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

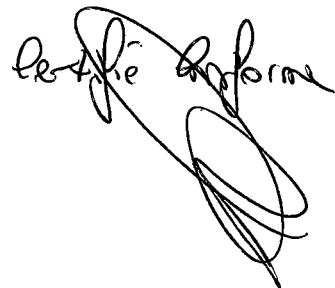
Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5296790

SARL FINANCIERE DE LA CLAREE
7 Bis rue Des Aulnes
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS



Le Palais d'Hiver - 149, boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne - France
T+33(0)4 72 69 38 88 - contact@orfis.fr - www.orfis.fr

Société d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
SAS au capital de 942 300€ - siren : 957 509 045 000 36 RCS Lyon - TVA CEE FR 90 957 509 045
Orfis est un membre indépendant de Walter France, membre indépendant de Allinial Global International

GROUPE ADVOLIS ORFIS

Allinial
GLOBAL



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL FINANCIERE DE LA CLAREEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 7 Bis rue Des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'ORDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 9 3 0 5 4 0 7 6 0 0 0 2 8Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2018

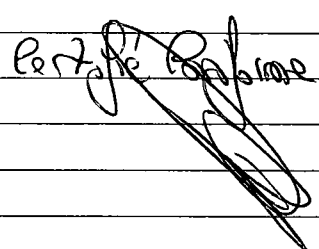
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	189	AG	189		
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 481	AU	972	509	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU	2 989 470	CV	287 741	2 701 729	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
	TOTAL (II)				BJ	2 991 141	BK	288 903	2 702 238
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO				
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	10 747	BY		10 747	
		Autres créances (3)		BZ	657 400	CA	123 000	534 400	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD	4 323 554	CE	826 829	3 496 725	
		Disponibilités		CF	209 072	CG		209 072	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*		CH	840	CI		840	
	TOTAL (III)		CJ	5 201 615	CK	949 829	4 251 786		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 192 756	1A	1 238 732	6 954 024		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE DE LA CLAREE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 989 000)			DA	1 989 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	45 542
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	713 160
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(56 668)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	5 114
	TOTAL (I)			DL	2 696 148
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 023 987
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 222 779
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 533
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	3 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	4 257 875	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 954 024	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 243 875
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 287	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FINANCIERE DE LA CLAREE						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	34 462	FH	1 050	FI	35 512		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	34 462	FK	1 050	FL	35 512		
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 966			
	Autres produits (1) (11)				FQ	1			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	37 479	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	26 002	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 904	
	Salaires et traitements*						FY	52 716	
	Charges sociales (10)						FZ	21 141	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions* } Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions 						GA	370
								GB	
								GC	
								GD	
	Autres charges (12)						GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	106 136		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(68 656)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	192 983	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	199 948	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	632 402	
	Différences positives de change						GN	303	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	57 874	
	Total des produits financiers (V)						GP	1 083 511	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	868 200	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	59 500	
	Différences négatives de change						GS	132	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	112 561	
	Total des charges financières (VI)						GU	1 040 395	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	43 116		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(25 540)		

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE DE LA CLAREE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	192	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	121 022	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	121 214	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	151 682	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	659	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	152 341	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(31 127)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 242 206	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 298 874	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(56 668)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	19 679
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	3 809	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				151 682		
Amortissements dérogatoires				659		
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes					192	
Produits des cessions d'éléments d'actif					115 022	
Autres produits					6 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'S' or a similar character, located in the bottom left corner of the page.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FINANCIERE DE LA CLAREE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 6 954 025 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 56 668 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L 123-28), du règlement de l'ANC N° 2016-07, homologué par arrêté du 26/12/2016, relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les intérêts sur emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel informatique : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 372 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



FINANCIERE DE LA CLAREE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 989 000 euros
Siège social : 7 Bis rue des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
493054076 RCS LYON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 20 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -56 668€ de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale..... 0€
- Le solde au compte "autres réserves" -56 668€
qui s'élève ainsi à 656 491€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des rémunérations versées aux cogérants sur l'exercice 2018 et décide de fixer la rémunération nette de la gérance à vingt trois mille euros par cogérant pour l'année 2019, et de prendre à sa charge l'ensemble des cotisations fiscales et sociales afférentes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

FINANCIERE DE LA CLAREE
Société à responsabilité limitée au capital de 1 989 000 euros
Siège social : 7 Bis rue des Aulnes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
493054076 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2019

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -56 668 € de la manière suivante :

- 5 % à la réserve légale..... 0 €
- Le solde au compte "autres réserves" -56 668€
qui s'élève ainsi à 656 491€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Madame Valérie CARLE



Monsieur Olivier CARLE

